

Embargo jusqu'au 18.04.2019, à 12.00 heures

Interprofession Raclette du Valais AOP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée des délégués de l'IPR du 18.04.2019 à Bramois / Sion

Raclette du Valais AOP - Nouvelle apparence publicitaire

L'assemblée ordinaire des délégués 2019 de l'Interprofession Raclette du Valais AOP (IPR) s'est déroulée à Bramois, sous la présidence du Conseiller National Thomas Egger. L'année 2018 a été marquée par une activité très intense et de grands défis pour l'interprofession Raclette du Valais AOP. La qualité du fromage et le volume de production ont évolué de manière positive. Une nouvelle et attrayante campagne marketing pour la marque « Raclette du Valais AOP » a été présentée lors de l'assemblée.

Dans son allocution le Président Thomas Egger a fait le bilan sur les 10 ans d'existence de l'interprofession. En effet le 6 mars 2009 l'organisation a été créée à la salle du Grand Conseil à Sion, en tant que plateforme pour la branche fromagère au lait cru. Le Président a remercié toutes les personnes et entreprises qui ont participé à la renommée de l'IPR et pour ce qu'elle représente aujourd'hui. Selon l'étude de l'Association Suisse des AOP-IGP le chiffre d'affaires du Raclette du Valais AOP a plus que doublé en l'espace de six ans, passant de 21 millions en 2010 à 47 millions de francs en 2016.

Selon le Président, l'interprofession Raclette du Valais AOP se porte bien, mais elle ne peut pas se permettre de se reposer sur ses lauriers. Elle doit continuer de rester vigilante pour offrir à toute la filière des perspectives durables. Et ne pas oublier que son plus grand atout est le Raclette du Valais AOP et ses points forts – goût, qualité et image.

En 2018 1'916 tonnes de Raclette du Valais AOP ont été produites. Par rapport à 2017, la production de Raclette du Valais AOP a augmenté de 41 tonnes (+2,2 %). Les résultats de l'évaluation qualitative ont été très bons : 99,24 % des fromages taxés ont été notés comme étant de première qualité, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu 18 points et plus.

Lors de l'assemblée des délégués la nouvelle identité visuelle de la marque « Raclette du Valais AOP » a été présentée. Les responsables de l'interprofession veulent placer la marque encore mieux et plus attrayante sur le marché national et international à travers cette nouvelle campagne marketing. Le

Claim « L'Original. » précise délibérément que le Valais est le pays d'origine de la raclette et que le fromage est depuis toujours authentique et fabriqué selon une recette ancestrale, contrairement aux produits concurrents. Le Raclette du Valais AOP se distingue par son caractère et son goût. La nouvelle campagne vise à transmettre la joie de vivre, la tradition et l'authenticité. Les médias sociaux seront l'outil de promotion prioritaire. A travers des histoires vivantes autour du Raclette du Valais AOP et des habitants du canton, un effet de reconnaissance élevé et une augmentation des ventes devraient être atteints.

Le Raclette du Valais AOP est unique, car il se démarque de la grande diversité de l'offre de fromages par une production artisanale et authentique. Le travail quotidien des producteurs de lait et des diverses fromageries est là pour l'attester. À chaque échelon de la transformation s'appliquent des procédures rigoureuses. Le travail manuel au sens large est indispensable pour la fabrication d'un produit noble, de la production du lait jusqu'aux caves d'affinage - où ont lieu des contrôles réguliers et où la longue expérience de l'affineur est requise - en passant par les fromageries, où le maître fromager met lui-même la main à la pâte. La filière doit promouvoir conjointement la croissance et la création de valeur. Elle prend des mesures durables pour que le Raclette du Valais AOP et ses spécifications plaisent encore longtemps aux consommateurs.

Bramois / Sion 18 avril 2019

Informations :

- Thomas Egger, Président IPR (079 / 429 12 55)
- Urs Guntern, Gérant IPR (079 / 418 78 72)